

# Conférence générale

**GC(49)/3**

Date : 19 septembre 2005

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

---

## Quarante-neuvième session ordinaire

Point 24 de l'ordre du jour provisoire  
(GC(49)/1)

# Amendement de l'article VI du Statut

## *Rapport du Directeur général*

1. Le 1<sup>er</sup> octobre 1999, dans la résolution GC(43)/RES/19, la Conférence générale a approuvé, à sa 43<sup>e</sup> session, un amendement de l'article VI du Statut de l'Agence et a demandé instamment à tous les États Membres de l'Agence d'accepter cet amendement dès que possible. Comme la Conférence générale l'a demandé dans cette résolution, le Secrétariat a présenté un rapport à la 45<sup>e</sup> session ordinaire sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement (GC(45)/INF/7). Par la décision GC(45)/DEC/11, la Conférence générale a pris note des informations contenues dans le rapport.
2. Le Secrétariat a présenté à la 47<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale un rapport mis à jour (GC(47)/INF/5). Par la décision GC(47)/DEC/14, la Conférence générale a rappelé sa résolution GC(43)/RES/19 et demandé instamment à tous les États Membres d'accepter l'amendement dès que possible conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. Cette décision a pris note du rapport et prié le Directeur général de faire rapport à la Conférence générale, à sa 49<sup>e</sup> session ordinaire, sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement.
3. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport mis à jour sur les progrès accomplis.

## **Progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur**

4. Le 5 septembre 2005, le Directeur général a envoyé une note verbale aux ministères des affaires étrangères des États Membres qui se référait notamment aux notes verbales des 3 novembre 1999, 10 novembre 2000 et 26 septembre 2002 sur la question de l'amendement de l'article VI du Statut. (Pour plus de précisions sur ces notes verbales, prière de se référer aux paragraphes 2 et 3 du document GC(45)/INF/7) et au paragraphe 4 du document GC(47)/INF/5). Il est fait mention dans la note du 5 septembre 2005 que « [l']entrée en vigueur de l'amendement entraînera la mise en œuvre d'une solution élaborée avec soin et longtemps recherchée aux questions associées à la représentation des États Membres au Conseil des gouverneurs. L'entrée en vigueur rapide de cet amendement contribuera considérablement à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Agence. »

5. Alors que l'une des conditions à remplir pour l'entrée en vigueur de cet amendement est que les deux tiers des Membres de l'Agence l'acceptent conformément à l'alinéa C ii) de l'article XVIII du Statut, à ce jour seuls 42 États Membres ont déposé des instruments d'acceptation auprès du gouvernement dépositaire, le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

6. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire à la date du présent document est jointe comme annexe I.

**ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE VI  
DU STATUT DE L'AIEA  
(Selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)**

**au 15 septembre 2005**

<b>État Membre</b>	<b>Date d'acceptation</b>
1. Afghanistan	20 octobre 2004
2. Algérie	13 juin 2001
3. Argentine	29 mai 2002
4. Bélarus	16 mars 2001
5. Bulgarie	17 juillet 2003
6. Canada	15 septembre 2000
7. Croatie	3 novembre 2000
8. République tchèque	9 avril 2002
9. El Salvador	10 mars 2005
10. Éthiopie	2 novembre 2004
11. Finlande	22 avril 2002
12. France	2 mai 2001
13. Allemagne	20 septembre 2001
14. Grèce	15 juin 2001
15. Saint-Siège	2 février 2001
16. Hongrie	18 octobre 2004
17. Irlande	29 novembre 2000
18. Italie	3 décembre 2002
19. Japon	31 mai 2000
20. Corée, République de	11 février 2000
21. Lettonie	8 décembre 2004
22. Liechtenstein	30 octobre 2000
23. Lituanie	6 décembre 2001
24. Luxembourg	14 septembre 2001
25. Malte	30 décembre 1999
26. Mexique	15 avril 2003
27. Monaco	11 avril 2001
28. Maroc	7 mars 2000
29. Myanmar	7 mai 2001

<b>État Membre</b>	<b>Date d'acceptation</b>
30. Pays-Bas	12 mars 2002
31. Pakistan	20 juin 2000
32. Panama	25 août 2004
33. Pérou	14 octobre 2004
34. Pologne	20 décembre 2001
35. Roumanie	26 juin 2001
36. Slovaquie	29 octobre 2002
37. Slovénie	3 avril 2000
38. Espagne	14 octobre 2004
39. Suède	13 juillet 2001
40. Suisse	24 août 2000
41. Ukraine	12 février 2003
42. Royaume-Uni	2 janvier 2001